

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 AVRIL 2026

Date de convocation : 3 AVRIL 2026

Date d'affichage : 3 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. BOULLERIER M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme LAINE M.

Délibération N° 2026-03-03

OBJET

Désignation de deux délégués titulaires et d'un suppléant au Syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes (SIDEGAV)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEGAV,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEGAV,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEGAV,

Attendu qu'il appartient au Conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein dudit syndicat

OPERATIONS DE VOTE :

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

- Monsieur Driss LEBBADER : 18 voix
- Monsieur Mickael BOULLERIER : 4 voix

Est élu aux fonctions de DELEGUE TITULAIRE :

→ Monsieur Driss LEBBADER

- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Monsieur Jérémy CHATELLAIN : 19 voix

Est élu aux fonctions de DELEGUE TITULAIRE :

→ Monsieur Jérémy CHATELLAIN

- Nombre de votants 22
- Nombre de bulletins blancs 3
- Nombre de suffrages exprimés 19

A obtenu :

- Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK : 19 voix

Est élu aux fonctions de DELEGUE SUPPLEANT :

→ **Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK**

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes et à Monsieur le Président du SIDEGAV.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Marilyne LAINE

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/04/2026
Publiée ou notifiée le 13/04/2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



